

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 18 OCTOBRE 2011 à 19 h.

PRESENTS : MM. LE BIHAN, FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, Melle CLAIRET, MM. LAPIERRE, THOMAS, Mme LE BRAS, M. ALUSSE, Mme LE BRIS et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

PROCURATION : --

ABSENT : --

Convocation du 10 octobre 2011.

La séance a été publique.

Secrétaire de séance : M. FORTEAU

Le compte rendu de la séance antérieure a été adressé à chacun.

Il n'y a pas d'observation à formuler par les élus sur ce compte rendu, il est procédé à la signature du registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR :

1) BUDGET :

Réforme et fiscalité de l'aménagement : art. 28, loi de finances rectificative pour 2010, n° 2010-1658 du 29.12.2010

a- * Délibération : Mise en œuvre au 01.03.2012 de la Taxe d'Aménagement qui remplace :

- la Taxe Locale d'Équipement (TLE) sur les constructions. Cette TLE avait été votée à 2 % de la valeur de la construction, assiette déterminée par les Services fiscaux suite à l'envoi des demandes de permis de construire pour étude et avis,
- la taxe départementale pour le financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD CAUE). Voté à l'unanimité.

* Taux de cette Taxe d'Aménagement à déterminer : Pour information le taux commun est de 1 à 5 % mais le taux ne peut excéder 20 %. Taux voté à l'unanimité après délibération : 3 %.

b- Courrier du Receveur Municipal : Pour dispense de M. le receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de solliciter du Maire l'autorisation de poursuites afférentes aux voies de saisies par opposition à tiers détenteurs. Voté à l'unanimité.

2) TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES :

Suite à la commission de voirie du samedi 8.10.11, il est fait un point sur l'état général des voiries :

- Les voiries suivantes sont considérées comme en bon état : Impasse de la Digue, rues des Saules, du Parc, de la Pierre Grise, des Has (où l'assainissement doit être réalisé en 2011-2012) de la Câblerie, du Ranch, chemin du Rouvray et Impasse du Vivier.
- Sont considérées de moyen à mauvais état : Impasses de la Passerelle et du Lavoir et rue des Acacias (traversées de route à renforcer), rond point rue de Sorel (axe central à marquer), rue des Tilleuls et chemin du Pommeray.
- Sont considérées comme en très mauvais état : rue des Terres Noires, Impasse du Pâtis y compris la pointe en privé (assainissement des eaux usées à venir) et la rue du Chalet.

Pour la réfection, certainement sur plusieurs exercices budgétaires, un rendez-vous sera pris avec les services de l'Etat, dans le cadre de l'ATESAT (assistance technique des services de l'Etat dans le domaine de la voirie) afin d'étude financière, conseils techniques et demandes de subventions ultérieurement.

Rue du cimetière : Le Conseil s'inquiète de savoir quand la deuxième couche de revêtement de voirie de la rue du cimetière sera terminée et le marquage au sol réalisé. .

Rue des Montagnettes : L'entreprise qui est intervenue sur le réseau d'eau potable devra reboucher les trous. Deux grilles de regards d'eaux pluviales sont à remplacer par les services communaux.

Des branchages sont toujours sur le trottoir à la suite d'une taille de thuyas, à hauteur du n° 26. A ramasser.

Les îlots centraux qui ont été cassés, vont être réparés et cimentés. La signalisation va être refaite.

Impasse du Vivier : la sente privée longeant les habitations est réservée aux secours. Afin de préserver son état, deux poteaux en bois seront installés pour en limiter l'accès aux bicyclettes et promeneurs.

Côte Saint-Jean : affaissement à l'entrée du n° 5. S'agissant d'une voirie départementale, le propriétaire devra contacter le Conseil Général.

Eclairage public :

- Transformateur électrique vers le n° 18 : Porte à sécuriser avec un cadenas.

- Transformateur électrique en bas de la Côte St Jean : Porte à sécuriser avec un cadenas ou la remplacer.

Tournée d'automne de maintenance de l'éclairage public : Elle a été réalisée mi-octobre 2011 et plusieurs foyers d'éclairage ont été ajoutés rue de Sorel à la sortie du village.

3) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS :

Travaux de connexion chez les particuliers : ils sont en phase terminale. Il reste 4 poteaux EDF à retirer. Un courrier va être adressé au SDE (Syndicat Départemental des Energies) concernant la remise en état des trottoirs en grave calcaire. Le compactage n'a pas été réalisé et de la grave plus fine doit être ajoutée à certains endroits.

4) Prochaine réunion du Conseil : Mardi 29 novembre 2011.

5) ASSAINISSEMENT : Le maire rappelle que conformément au règlement d'assainissement, les systèmes d'assainissement des particuliers sont contrôlés et nettoyés annuellement. Il y a lieu de préciser la réglementation pour la maintenance du système d'assainissement d'un abonné sans location de pompe.

L'abonné doit fournir les caractéristiques de son installation (pompe, coffret électrique, canalisations et autre installation) et le service d'assainissement doit effectuer une visite de contrôle avant la mise en service et le rejet des effluents sur la conduite en domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que l'entreprise qui réalise l'entretien annuel du réseau sera contactée pour les formalités de la mise en place de ce contrôle et le tarif à appliquer.

6) TABLEAU DES EMPLOIS :

- M. DESCHAMPS a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01.11.11.

Le poste d'«agent d'entretien» créé par délibération du 12.12.95 (à partir du 01.01.96) est reconduit mais suite à l'évolution du cadre des emplois il est devenu «adjoint technique territorial de 2^e classe».

- Le remplacement de M. DESCHAMPS pendant la durée de son arrêt de maladie a été effectué par M. Jean-Marie BONNEFOY puis par M. Benoît LE BIHAN. A compter du 01.11.11, il ne s'agit plus d'un remplacement pour «indisponibilité d'un agent» mais d'un poste officiellement libéré. Il y a lieu de pourvoir le poste et de procéder à la nomination effective de l'agent et le Centre Départemental de Gestion a été contacté pour les formalités de ce dossier et la déclaration de vacance du poste a été effectuée. Le poste sera proposé au dernier agent de remplacement qui sera nommé au 01.11.11 «adjoint technique territorial de 2^e classe» stagiaire.

Vote à l'unanimité des présents moins une abstention.

- Le verre de l'amitié pour le départ de Jackie DESCHAMPS est programmé et sera servi dans la salle des élections derrière la mairie.

7) QUESTIONS DIVERSES :

a- Remerciements pour subventions versées des associations : Amicale sportive d'Anet (section foot), les Restaurants du Cœur, Comité des Fêtes. L'association du Bridge d'Anet, par l'intermédiaire de M. THOMAS, remercie pour le prêt de la salle à l'occasion des virades de l'Espoir.

b- Projet de réfection du rond point rue d'Anet : devis reçu de l'entreprise BROQUET à Marcilly s/Eure pour un projet de réaménagement total du rond point. Montant 12.814 € HT soit TTC 15.081 €, non compris l'arrosage automatique. Le Conseil décide de ne pas retenir ce devis et reporte la dépense à une date ultérieure. Il propose que soit demandé un devis avec plus de simplicité afin l'alléger la dépense mais avec

arrosage automatique.

c- Point sur la visite de l'Assemblée Nationale le Lundi 24.10.2011 :

- Le rendez-vous est fixé à 8 h à la salle communale aux élus et au personnel communal. Un seul menu est retenu après le choix de toutes les personnes ayant adressé leur chèque de réservation. Il sera confirmé au Service de restauration.

d- Projet d'aménagement du Centre Commercial : Projet de M. Gérald BARBÉ d'aménagement de locaux d'anciens commerces, il souhaiterait réaliser un PUB, restaurant, grill, pizzeria, crêperie, avec soirées à thème, cours de danse moderne. Ouverture d'une piste de danse jusqu'à 6 h et mutation de licence 4. Puis éventuellement, dans un second établissement, création d'un complexe de musculation, squash et bowling.

Il voulait exposer son dossier aux élus, mais sa demande est arrivée tardivement et n'a pas été inscrite à l'ordre du jour.

Il y a déjà un club-discothèque installé sur le territoire de la commune en zone commerciale. Compte tenu de la proximité immédiate des habitations, le Conseil municipal émet un avis totalement défavorable au projet.

Le Maire a instruction de contacter les services préfectoraux.

Avis défavorable du Conseil municipal à l'unanimité.

8) TOUR DE TABLE :

- Courrier d'EDF : coupure d'électricité le 4.11.11 pour certains abonnés qui ont reçu un courrier d'information de l'entreprise afin d'améliorer la qualité de distribution.

- Brûlage rue des Montagnettes : Plusieurs plaintes. Intervention du secrétariat et du Maire car renouvellements. Le Conseil demande au Maire d'intervenir sévèrement et de contacter la gendarmerie.

- Affiches du cirque : posées partout sans autorisation de la mairie. A retirer expressément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,
Jacques LE BIHAN.